

Saint-Paul de Vence, le 29 janvier 2026

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance du Conseil Municipal

du mercredi 17 décembre 2025, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	18
votants	21

Date de convocation et d'affichage :

12/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VACQUIER Nicolas, VERIGNON Benoît.

Mmes CAUVIN Edith, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, SAPHORES-BAUDIN Frédérique, CHARENSOL Sophie.

Etaient excusés :

M. RAFFAELLI Jean-Louis donne procuration à M. ZULIANI Alex
M. BARTHES François donne procuration à Mme HARTMANN Laurence.
M. NUTTIN Marc donne procuration à M. FAURE Jean-Paul.

Étaient absents : ROUX François, COLLET Sylvie

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h31.

Monsieur le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

088

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/09/2025

Mme SAPHORES-BAUDIN signale que les documents demandés au précédent conseil n'ont pas été envoyés. Ces documents lui seront transmis rapidement.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (4 oppositions : M. NUTTIN, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

006-210601282-20260410-CM20260410_009-DE

Reçu le 13/04/2026

089

Rapport récapitulatif des actes établis au titre de délégations du Conseil Municipal au

Maire

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

090

AFFAIRES GENERALES – Recensement – Désignation coordonnateurs communaux

Il est précisé, en réponse à une question de Mme SAPHORES-BAUDIN, que le recensement sur le terrain sera effectué par des employés de La Poste, mais que des coordonnateurs sont nécessaires pour superviser le travail.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

091

AFFAIRES GENERALES – Agence postale – Convention DAB

M. FAURE : Quel est le bilan financier de l'opération ? Le coût du transfert ?

M. le Maire : Il s'agit que des travaux du DAB, pour l'agence l'étude n'est pas encore faite. Une entreprise nous chiffrera les travaux. La Poste subventionne à hauteur de 50 000 €.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

092

AFFAIRES GENERALES – Convention groupement de commandes achat électricité

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

093

FINANCES – Bail locaux mairie

M. FAURE : Le loyer a été réévalué, quasiment du double de 1600 à 3000 €

M le Maire : oui c'est réglementaire

M. FAURE : pourquoi ne pas acheter ?

M le Maire : Peut-être pour le futur mais ce n'est pas à vendre pour le moment.

M. FAURE : Dans 9 ans, le bail peut être arrêter

M le Maire : On envisage d'acheter

M. FAURE : beaucoup d'argent investi dans le bâtiment pour les travaux

Dans moins de 100 jours il y a des élections, donc pas engager de travaux ni signer d'ici là

M le Maire : je vous confirme qu'aucun travail ne sera réalisé avant le 15 mars. Les travaux dans les escaliers ont déjà été réalisés.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (4 oppositions : M. NUTTIN, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

094

FINANCES – Tarifs ODP 2026

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

095

FINANCES – Redevance taxis

M. STACCINI présente la délibération.

AR Prefecture

Mme SAPHORES-BAUDIN : Combien de licences ?
006-210601282-20260410-CM20260410_009-DE
Reçu le 13/04/2026
M. le Maire : 2

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITE

096	FINANCES – budget commune – dépenses investissement
------------	------------------------------------------------------------

M. STACCINI présente la délibération.

N'ayant nulle autre observation,

VOTE : UNANIMITÉ

097	RH – Modification du tableau des effectifs
------------	---------------------------------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

098	RH – Recrutement de saisonniers
------------	----------------------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

099	PETITE ENFANCE – Convention « petite enfance » avec La Colle sur Loup
------------	------------------------------------------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

Mme CHARENSOL : sur la convention en bas de chaque page il y a une date non changée.

Mme BRAY : c'est normal car le projet initial date de cette date-là.

Mme CHARENSOL : page 12, la date exacte de validation et d'effet ne figure pas.

Mme CAUVIN : Il faut attendre que La Colle signe.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

100	PETITE ENFANCE – Convention avec un médecin
------------	----------------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

Mme CHARENSOL : remarque concernant l'article 1 le taux horaire ne figure pas.

Mme CAUVIN : 4h30 maximum mais ça peut être moins ou plus

Mme CHARENSOL : juridiquement il doit y avoir une durée exacte

Mme BRAY : sur les autres conventions c'est mentionné car il est fixe alors que sur celle-ci ça ne l'est pas. Ce sera le réalisé de l'année.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

101	PETITE ENFANCE – Convention avec un psychologue
------------	--------------------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

102 AR	PREMIERE ENFANCE – Convention avec un psychomotricien
---------------	--------------------------------------------------------------

006-210601282-20260410-CM20260410_009-DE
Reçu le 19/04/2028
Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

103	LAEP – Convention avec un psychologue
------------	----------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

104	ENFANCE JEUNESSE – Mise à jour règlement intérieur de l'Espace Jeunes
------------	------------------------------------------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

105	ENFANCE JEUNESSE – Convention piscine
------------	----------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

106	ENFANCE JEUNESSE – Dérogations scolaires ville d'Antibes
------------	-----------------------------------------------------------------

Mme CAUVIN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

107	ENFANCE JEUNESSE – Bilan 2024 Conseil Municipal des Jeunes
------------	-------------------------------------------------------------------

M. le Maire donne la parole aux jeunes conseillers pour la présentation de leur bilan.

Après la présentation, M. le Maire remercie les jeunes conseillers pour leur engagement.

N'ayant nulle autre observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du bilan d'activités 2024 du Conseil Municipal des Jeunes.

108	EVENEMENTIEL – Convention association fédérée don du sang bénévole
------------	---------------------------------------------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

109	CULTURE – Convention « Tréteaux de Vence »
------------	---------------------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

110	EVENEMENTIEL – Convention COF
------------	--------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

M. FAURE: M. ZULIANI aurait pu sortir.

M. ZULIANI: Je ne suis plus président.

006-210601282-20260410-CM20260410_009-DE

Reçu le 13/01/2026

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

111	EVENEMENTIEL – Convention ACASP
------------	----------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

112	CULTURE – Convention prêt d'œuvres ville de Nice
------------	---------------------------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

113	CULTURE – Don Bosio
------------	----------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

114	CULTURE – Don Dolmans
------------	------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

115	CULTURE – Don Lamperti
------------	-------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

116	CCAS – Acompte sur subvention
------------	--------------------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

117	CCAS – Convention DPO et mutualisation
------------	-----------------------------------------------

M. CHEVALIER présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

118	OFFICE DE TOURISME – Acompte
------------	-------------------------------------

Mme HARTMANN présente la délibération.

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE: UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210601282-20250410-CM20250410_009-DE
Reçu le 13/04/2026

119 CASA – ZAE La Sarrée

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

120 CASA – Rapport d'activités 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

121 UNIVALOM – Rapport d'activités 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

122 SICITIAM – Rapport d'activités 2024

N'ayant nulle observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'UNANIMITÉ de la présentation du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations et aux questions.

Il est maintenant procédé aux questions écrites de l'opposition transmises le 16/12/25 :

Question 1 : Êtes-vous prêts à vous engager, dans le cadre de cette campagne électorale, à ce que vos équipes agissent dans un esprit de respect mutuel, à la hauteur de l'exigence que nous devons aux Saint-Paulois, qu'ils soient natifs de Saint-Paul ou qu'ils aient choisi Saint-Paul comme lieu de vie ?

De notre côté, nous le sommes.

Réponse 1 : M. le Maire ne souhaite pas répondre à cette question qui n'est pas en lien avec le conseil municipal

Question 2 : Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons alerté sur nos craintes relatives au niveau des recettes fiscales. Vous nous aviez alors assuré que la situation était conforme au budget. Or, dans l'état de situation arrêtée au 17 novembre que vous nous avez transmise, nous constatons un écart très significatif entre les prévisions et les réalisations, avec un manque d'environ un million d'euros de recettes fiscales. Maintenez-vous votre prévision et :

si oui, qu'est-ce qui justifierait une très forte accélération des recettes fiscales en décembre ?

si non, quelles dispositions comptez-vous prendre ?

Toujours au regard de l'état de situation arrêté au 17 novembre, nous constatons l'inscription d'un produit exceptionnel de fonctionnement d'un montant de 1,165 million d'euros. Pouvez-vous nous préciser la nature exacte de ce produit exceptionnel ?

Réponse 2 : le Maire indique que les chiffres du compte financier unique au 17/11/2025 sont provisoires.

À ce jour, les recettes réelles de fonctionnement atteignent 8 234 000 € (soit 93%) sur les 8 877 000 € prévus au budget primitif 2025. Il reste à percevoir 665 500 € de recettes, ce qui dépassera les prévisions initiales.

Question 3 : Les travaux de revêtement de sol réalisés dans le village, montée de la Castre, présentant une teinte jaune alors que les matériaux et nuances traditionnellement utilisés dans le village sont le noir et le gris, ont-ils fait l'objet d'un avis ou d'un accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France ?

Réponse 3 : Une résine remplie de sable a été testée suite à la demande de riverains se plaignant des voitures qui patinent. Le béton d'origine était devenu gris avec le temps, la nouvelle peinture s'assombriera également. Si nécessaire une 3^{ème} couche sera appliquée.

AR Prefecture

006-21001202-20200410-20200410_009-D
Reçu par un courrier de Maître Delrio

Question 4 : Les résidents du chemin des Salettes nous ont interpellés pour nous informer que vous avez été saisi par un courrier de Maître Delrio vous demandant de faire cesser un chantier, devenu juridiquement illégal à la suite du rejet en appel des constructeurs. Ceux-ci sont désormais tenus de déposer un nouveau permis conforme au PLU. Pouvez-vous nous indiquer si la commune a pris les mesures nécessaires pour les en informer et faire respecter la décision de justice ?

Réponse 4 : Cela concerne un litige civil entre personnes privées, M. le Maire déclare que la commune ne peut commenter en séance publique. Il précise que le pétitionnaire est au courant de la situation et que la commune se limite à appliquer les règles d'urbanisme dans le cadre strict de ses compétences.

Informations :

Le Maire précise que la Cour d'Appel a annulé un jugement précédent, blanchissant la municipalité de toute accusation de favoritisme concernant l'attribution de terrasses en 2021.

Il n'y aura pas de conseil municipal avant les élections municipales.

La séance est levée à 20h.

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-210001262-20260410-CM20260410_009-DE
Reçu le 13/04/2026 ---

Arrondissement de Grasse



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de publication	13/04/2026
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
03/04/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoit ZULIANI Alex, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, HARTMANN Laurence, MESSINA Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**Mme GAILLOT Magali donne procuration à Mme DALMASSO Sandrine
M. ARNOULD Lionel donne procuration à M. DE SPIEGELEIR Nicolas**

Était absent : **ROUSSEAU Mathieu**

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°10.04.2026_009

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2025

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 26/03/2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 17/12/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 26/03/2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À LA MAJORITÉ (7 abstentions)**

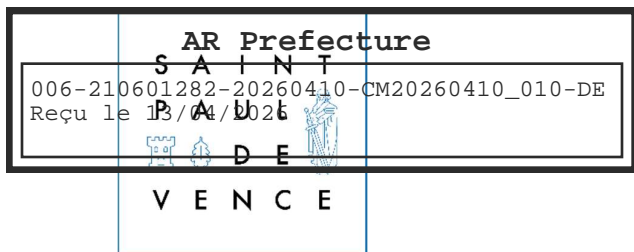
- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2025, diffusé à l'ensemble des élus le 26/03/2026.**

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Secrétaire de séance :

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Jean-Pierre CAMILLA





Saint-Paul de Vence, le 26 mars 2026

PROCÈS VERBAL

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse

Commune de Saint-Paul de Vence

06570

Séance du Conseil Municipal d'installation du vendredi 20 mars 2026, à 18h à l'Auditorium

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	23
votants	23

Date de convocation et d'affichage :

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance d'installation à l'Auditorium, sous la présidence de M. Jean-Louis RAFFAELLI, doyen d'âge.

Etaient présents : MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, ROUSSEAU Mathieu, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoît, ZULIANI Alex, ARNOULD Lionel, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Edith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GAILLOT Magali, HARTMANN Laurence, MESSINI Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Etaient excusés : /

Étaient absents : /

A participé : Mme BRAY Lydie, Directrice Générale des Services ; Mme GUSMEROLI Marine, Assistante Direction Générale (secrétaires auxiliaires)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02 et laisse la présidence au doyen d'âge.

M. Jean-Louis RAFFAELLI fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Céline VOISIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M. Jean-Louis RAFFAELLI présente la première délibération :

001	Election du Maire
------------	--------------------------

M. RAFFAELLI invite le conseil à procéder à l'élection à bulletin secret.

M. STACCINI et M. FAURE sont désignés assesseurs.

Jean-Pierre CAMILLA est candidat à l'élection de Maire.

Résultats :

Nombre de votants : 23

AR Préfecture

Suffrages exprimés : 19

006-210601282-20260410-CM20260410_010-DE

Reçu le 13/04/2026 Suffrages blancs : 4

M. Jean-Pierre CAMILLA a obtenu 19 voix.

M. CAMILLA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

002	Détermination du nombre d'adjoints
------------	-------------------------------------------

M. le Maire prend la présidence de la séance suite à son élection.

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

003	Election des adjoints
------------	------------------------------

M. STACCINI et M. FAURE sont désignés assesseurs.

La liste n°1 conduite par Mme Laurence HARTMANN est candidate.

Composition : Mme Laurence HARTMAN

M. Pascal STACCINI

Mme Edith CAUVIN

M. Frank CHEVALIER

Résultats :

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 18

Suffrages blancs : 5

La liste n°1 menée par Laurence HARTMANN a obtenu 18 voix.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ÉLIRE les Adjoints au Maire de Saint-Paul de Vence comme suit :**
 - **Premier Adjoint : Mme Laurence HARTMANN**
 - **Deuxième Adjoint : M. Pascal STACCINI**
 - **Troisième Adjoint : Mme Édith CAUVIN**
 - **Quatrième Adjoint : M. Frank CHEVALIER**

004	Lecture de la charte de l'élu local
------------	--------------------------------------------

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

N'ayant nulle autre observation,

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la lecture de la charte.

005	Délégations du Conseil Municipal au Maire
------------	--------------------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

006	Indemnités des élus
------------	----------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

007	Indemnités des élus - majoration
------------	-----------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR Prefecture

006-210601282-20260410-CM20260410_010-DE
008 CCAS – Fixation membres du Conseil d'Administration et désignation des membres

Reçu le 13/04/2026

M. le Maire présente la délibération et propose une liste de 5 membres de la majorité et demande un candidat de l'opposition.

Mme Véronique EXPOSITO est candidate.

M. le Maire propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE de fixer à 6 le nombre d'administrateurs élus du CCAS et à 6 le nombre d'administrateurs nommés par le Maire.**
- **DÉCIDE qu'il ne sera pas procédé au vote à bulletin secret.**
- **PROCEDE à l'élection des membres des commissions dans le respect de la représentation proportionnelle.**

Ont été élus :

- **M. Frank CHEVALIER**
- **Mme Edith CAUVIN**
- **M. Jean-Louis RAFFAELLI**
- **Mme Céline VOISIN**
- **M. Alain VADO**
- **Mme Véronique EXPOSITO**

009 OT – Election collège des élus EPIC-OT

M. STACCINI et M. FAURE sont désignés assesseurs.

La liste n°1 conduite par M. Jean-Pierre CAMILLA est candidate.

Composition :

Titulaires : M. Jean-Pierre CAMILLA
Mme Laurence HARTMANN
M. Pascal STACCINI
Mme Aurélie MESSINA
M. Nicolas VACQUIER

Suppléants : M. Frank CHEVALIER
Mme Sylvie TOLLE
Mme Céline VOISIN

La liste n°2 conduite par M. Jean-Paul FAURE est candidate.

Composition :

Titulaire : Mme Frédérique SAPHORES-BAUDIN
Suppléant : M. Jean-Paul FAURE

Résultats :

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 23

Suffrages blancs : 0

La liste n°1 menée par Jean-Pierre CAMILLA a obtenu 18 voix.

La liste n°2 menée par Frédérique SAPHORES-BAUDIN a obtenu 5 voix

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE :

À l'unanimité

D'ÉLIRE les membres titulaires et membres suppléants du collège des élus comme suit :

Membres titulaires :

- **M. Jean-Pierre CAMILLA**
- **Mme Laurence HARTMANN**

– M. Pascal STACCINI

– Mme Aurélie MESSINA

006-210601282-20260410-CM20260410_010-DE

Reçu le 13/04/2026

M. Nicolas VACQUIER

Membres suppléants :

– M. Frank CHEVALIER

– Mme Sylvie TOLLE

– Mme Céline VOISIN

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal des jeunes de leur présence et informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 2 avril (date modifiée par la suite : nouvelle date le 10 avril)

La séance est levée à 19h15.

AR Prefecture

Département des Alpes Maritimes

006-210001202-20260410-CM20260410_010-DE
Reçu le 13/04/2026 ---

Arrondissement de Grasse



Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	20
votants	22

Date de publication	13/04/2026
---------------------	-------------------

Date de convocation et d'affichage :
03/04/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de SAINT-PAUL DE VENCE

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank, RAFFAELLI Jean-Louis, STACCINI Pascal, VACQUIER Nicolas, VADO Alain, VERIGNON Benoit ZULIANI Alex, DE SPIEGELEIR Nicolas, FAURE Jean-Paul.

Mmes BONDOUX Christiane, CAUVIN Édith, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, HARTMANN Laurence, MESSINA Aurélie, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, EXPOSITO Véronique, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

**Mme GAILLOT Magali donne procuration à Mme DALMASSO Sandrine
M. ARNOULD Lionel donne procuration à M. DE SPIEGELEIR Nicolas**

Était absent : **ROUSSEAU Mathieu**

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération N°10.04.2026_010

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 30/03/2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 20/03/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 30/03/2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
À l'unanimité**

- **VALIDE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026, diffusé à l'ensemble des élus le 30/03/2026.**

Secrétaire de séance :

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Jean-Pierre CAMILLA

